

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

Guide du répondant

Gala d'excellence du RSEQ provincial

2024

Introduction

Ce petit guide se veut un outil pour vous aider à remplir les formulaires de mise en candidature pour le gala d'excellence du RSEQ provincial.

Pour chacune des quatorze catégories, nous tenterons de clarifier les critères associés à ces catégories en vous expliquant, le plus concrètement possible, ce qui est attendu du comité de sélection.

Notez que la période d'admissibilité pour les faits décrits est du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024. Toute information qui ne cadre pas dans cette période ne sera pas prise en compte par le comité de sélection et peut même nuire à la candidature s'il y a trop d'information d'années antérieures.

1. L'ÉLÈVE FÉMININE DE 6^E ANNÉE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués. Veuillez fournir une copie du dernier bulletin émis à l'élève.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

Critères de sélection :

A. Participer à des programmes d'activités physiques et sportives dans son école et à des programmes du RSEQ au niveau local et/ou régional.

Décrivez l'implication de l'élève au niveau sportif. Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus? Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour l'élève en donnant le plus d'exemples concrets possible.

B. S’être impliquée personnellement dans les activités de son école.

Avec ce critère, le comité de sélection veut en savoir davantage sur la candidate. Est-elle impliquée dans des activités et/ou comités dans son école? Par exemple bénévole lors d’activités ou événements thématiques, présidente de classe, impliquée dans le comité environnement, dans le comité du bal des finissants, etc. Démontrez-nous ce qui fait de cette candidate une personne qui se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne générale de 80% ou plus.

C. Participation à des activités physiques et/ou sportives à l’extérieur de son école.

Votre candidate pratique un sport dans une équipe civile? Elle pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille de façon régulière? Elle s’entraîne plusieurs fois semaine, elle a escaladé le Kilimandjaro, elle participe au Tour de l’Île de Montréal, au Marathon de Montréal nous voulons connaître ce genre d’exploit.

2. L’ÉLÈVE MASCULIN DE 6^E ANNÉE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Veuillez-vous référer à la catégorie 1, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

3. L’ÉCOLE PRIMAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

Conditions préalables :

L’école doit avoir démontré qu’elle endosse les valeurs véhiculées par le code d’éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s’assurer que l’école remplit cette condition et qu’elle n’a pas encouragé ou fermé les yeux sur des manquements à l’éthique sportive au sein des équipes sportives de son école.

Critères de sélection :

A. Avoir développé un programme d’activités physiques et sportives dans son école et assurer sa croissance.

Durant la période d’admissibilité du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, est-ce que l’école a bonifié son offre de service pour faire bouger les élèves davantage? Est-ce que de nouveaux programmes ont été mis sur pied? Des défis de groupes? Des activités parascolaires? Nommez ce qui a été fait pour inciter les élèves à être plus physiquement actifs.

B. Avoir supporté et stimulé la participation des élèves aux activités présentées par le RSEQ.

Est-ce que l'école a fait la promotion et incité ses élèves à participer aux programmes sportifs du RSEQ tels que : La Rentrée sportive, En forme, ISO-ACTIF, PR1MO? Combien d'équipes sportives et dans combien de sports? Décrivez tout ce qui a été fait pour attirer le plus grand nombre d'élèves à participer et dites-nous quelle a été la participation enregistrée (approximatif).

C. Implication dans le développement du programme ISO-ACTIF

Dites-nous quelle a été votre certification en 2021-2022 et quels résultats prévoyez-vous pour 2022-2023? Décrivez-nous quels ont été les éléments de promotion utilisés par l'école.

D. Reconnaissance de la dynamique de l'école par le milieu local, régional et/ou provincial de même que toute reconnaissance de la dynamique des intervenants.

Est-ce que l'école a fait l'objet d'article de journal décrivant ses mérites? L'école a-t-elle reçu un prix, une mention honorifique ou une subvention spéciale pour avoir développé un nouveau programme? Est-ce que certains intervenants de l'école participent à des comités ou une commission de secteur du RSEQ?

E. Avoir supporté et même incité ses intervenants au perfectionnement professionnel.

Quels sont les stages de perfectionnement, colloques, ateliers, formations ou toutes autres activités de perfectionnement auxquels ont participé les intervenants de l'école? Ont-ils été invités à siéger sur des comités, à participer à des commissions? Est-ce que les intervenants ont été incités à participer en étant libérés de leur tâche d'enseignement par exemple?

4. L'ÉCOLE SECONDAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

Veuillez-vous référer à la catégorie 3, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques sauf pour le critère additionnel F ci-après.

F. Avoir supporté, incité et reconnaître l'implication des membres de l'équipe-école (enseignants et autres personnels) au sein des activités physiques et sportives de l'école.

Décrivez-nous les mesures prises par l'école pour supporter les enseignants, ou autres professionnels, dans leur implication pour l'organisation d'activités physiques et sportives. Par exemple, est-ce que leur tâche d'enseignement est allégée pour leur permettre d'entraîner une équipe? Quelle reconnaissance l'école leur témoigne-t-elle pour leur implication auprès des élèves qui font du sport?

5. L'ENTRAÎNEUSE FÉMININE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables :

Pour être considérée, l'entraîneuse doit obligatoirement avoir terminé et réussi une certification Profil compétition-introduction ou une formation équivalente reconnue par la fédération sportive. Le numéro du passeport PNCE doit être inscrit sur le formulaire de candidature, à l'emplacement prévu à cet effet.

L'entraîneuse doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'entraîneuse remplit cette condition et qu'elle n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son entraînement ni dans son comportement général à l'école.

Critères de sélection :

A. Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau local, régional et provincial (citer les événements et les résultats obtenus).

Listez toutes les réalisations de l'entraîneuse et ce, pour toutes les équipes qu'elle entraîne et pour tous les niveaux, mais exclusivement dans le réseau du sport étudiant.

B. Avoir rayonné dans son milieu par son implication dans le développement vertical d'une discipline sportive.

Démontrez de quelle façon l'entraîneuse contribue au développement d'une discipline. Par exemple, fait-elle du mentorat pour des entraîneuses ? Donne-t-elle des ateliers de perfectionnement? Entraîne-t-elle à plusieurs niveaux ? Énumérez tout ce qui démontre qu'elle contribue au développement vertical d'une discipline sportive.

C. Avoir fait preuve d'initiative et s'être impliquée dans le processus administratif des structures de développement d'une discipline sportive.

Est-ce que l'entraîneuse s'est impliquée dans un comité? Fait-elle partie d'un conseil d'administration d'une fédération sportive ou du RSEQ? Démontrez-nous par des exemples concrets de quelle façon l'entraîneuse s'implique pour faire évoluer son sport.

D. Démontrer une volonté de perfectionnement par l'acquisition de compétences.

Listez toutes les formations (autres que PNCE), les stages et les ateliers auxquels a participé l'entraîneuse pour parfaire ses compétences. Par exemple la formation 3R du RSEQ, formation sur le dopage, atelier sur les commotions cérébrales, sur la nutrition, etc.

E. Détenir une certification supérieure au niveau profil compétition-introduction 1 ou au statut FORMÉ dans le PNCE actuel.

Dites-nous quel est le niveau de certification le plus élevé obtenu par l'entraîneuse.

6. L'ENTRAÎNEUR MASCULIN PAR EXCELLENCE

Veuillez-vous référer à la catégorie 5, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

7. L'ÉQUIPE FÉMININE DE DIVISION 3 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Conditions préalables :

L'équipe dans son ensemble doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'équipe remplit cette condition et que les élèves de cette équipe n'ont pas eu de manquement à l'éthique sportive au sein du groupe, dans leur sport et dans leur comportement général à l'école.

Critères de sélection :

A. Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau régional et/ou provincial.

Énumérer les participations et les victoires remportées par l'équipe dans le réseau du sport étudiant.

B. Participer activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu.

Dites-nous ce qu'ont fait les membres de cette équipe pour collaborer au développement de la discipline. Les élèves ont-ils fait des démonstrations de leur sport pour les plus jeunes, entraînent-ils une équipe junior, ont-ils fait des levées de fonds pour participer à des compétitions ou à des entraînements à l'extérieur de leur ville? Citez tous les exemples qui démontrent l'engagement des membres de cette équipe envers le développement et le rayonnement de leur discipline sportive.

C. Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe.

Ce critère s'adresse davantage à l'entraîneur·e de l'équipe ou à l'institution d'enseignement. Dites-nous quelles sont les mesures mises en place pour vous assurer que les membres de l'équipe priorisent leur réussite académique. Citez les exemples d'accommodements mis à leur disposition ou les règles qui les encouragent à réussir au niveau académique pour faire partie de l'équipe.

8. L'ÉQUIPE MASCULINE DE DIVISION 3 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Veuillez-vous référer à la catégorie 7, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

9. L'ÉQUIPE DE DIVISION 1 OU 2 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Veuillez-vous référer à la catégorie 7, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

10. L'ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININE DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE

Conditions préalables :

L'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école. Veuillez fournir une copie du dernier bulletin émis à l'élève.

Critères de sélection :

A. Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et/ou provincial.

Comme le nom de la catégorie le dit, les candidates recherchées se démarquent par leur persévérance. Veuillez décrire l'évolution des capacités sportives de l'élève. Nul besoin pour cette catégorie d'être parmi les meilleures, ce qui importe c'est de pratiquer un sport et de fournir les efforts nécessaires pour qu'il y ait une progression dans les habiletés.

B. Démontrer la persévérance académique et une progression significative de ses résultats.

Pour ce critère il est essentiel de démontrer qu'il y a une progression des résultats académiques. Les notes au bulletin doivent indiquer que l'élève progresse. Cette catégorie ne s'applique pas aux élèves qui sont forts partout, mais à ceux qui n'ont pas le 80% de moyenne générale pour être admis dans les deux premières et deux dernières catégories. Les élèves recherchés sont ceux qui, malgré des difficultés ou des handicaps, progressent grâce à leurs efforts constants.

C. Décrire la ténacité et la persévérance de l'élève face aux défis auxquels elle a été confrontée.

Veuillez nous expliquer sommairement la nature des difficultés que rencontrent l'élève et sa façon personnelle de les surmonter. Il peut s'agir de difficultés académiques, physique, familiale, etc. Il n'est pas nécessaire de donner des détails trop personnels, simplement décrire les éléments importants pour bien démontrer la persévérance dont l'élève a fait usage pour surmonter, ou vivre avec ses difficultés.

11. L'ÉLÈVE ATHLÈTE MASCULIN DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE

Veillez-vous référer à la catégorie 10, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

12. PERSONNE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SAINES HABITUDES DE VIE (SHV) DANS SON MILIEU

Conditions préalables :

La personne retenue doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que le candidat remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

Critères de sélection :

A. Stimuler la participation des élèves dans les différents programmes de SHV.

Est-ce que le candidat a fait la promotion et incité des élèves à participer aux programmes de SHV du RSEQ tels que : ISO-ACTIF, La Rentrée sportive, InMoveo, PR1MO, En forme, Jeune actif au secondaire, Brise l'illusion, La Face cachée de la cigarette, De Facto, etc. Combien d'élèves (en % ou en nombre) et dans combien de programmes? Décrivez tout ce qui a été fait pour attirer le plus grand nombre d'élèves à participer et dites-nous quelle a été la participation enregistrée (approximatif).

B. Mobilisation de son milieu.

Que fait le candidat pour inciter les autres à participer et comment s'implique-il dans le développement des SHV? Est-il motivateur et capable de rassembler d'autres personnes autour de ses idées et projets? Donnez-nous des exemples concrets qui nous démontrent ses qualités de leadership et sa créativité en lien avec les programmes de SHV et sa ou ses propres initiatives.

C. Initiative porteuse.

Démontrez comment l'implication du candidat a un impact sur le comportement des autres mais également sur son environnement social et physique. Quels changements sont perceptibles autour de lui? Donnez tous les détails sur l'initiative

en SHV : quels en sont les objectifs, les personnes impliquées, les personnes ciblées, les résultats obtenus, etc.

D. Implication dans les comités SHV.

Avec ce critère, le comité de sélection veut en savoir davantage sur le candidat. Dans quels comités est-il impliqué? Quel rôle tient-il? Quelles responsabilités assume-t-il? Décrivez-nous l'importance des SHV pour le candidat en donnant le plus d'exemples concrets possible.

13. L'ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE DE 5^E SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués. Veuillez fournir une copie du dernier bulletin émis à l'élève.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

Critères de sélection :

A. Posséder une fiche de participation active au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et/ou provincial.

Décrivez l'implication de l'élève au niveau sportif. Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus? Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour l'élève en donnant le plus d'exemples concrets possible.

B. S'être impliquée personnellement pour le développement du sport.

Avec ce critère, le comité de sélection veut en savoir davantage sur la candidate. Est-elle impliquée dans des activités et/ou comités dans son école? Par exemple être entraîneuse pour une équipe mini, présidente de classe, impliquée dans le bal des finissants, etc. Démontrez-nous ce qui fait de cette candidate une personne qui se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne générale de 80% ou plus.

C. Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.

Votre candidate pratique un sport dans une équipe civile? Elle pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille de façon régulière? Elle s'entraîne plusieurs fois semaine, elle a escaladé le Kilimandjaro, elle participe au Tour de l'Île de Montréal, au Marathon de Montréal... nous voulons connaître ce genre d'exploit.

14. L'ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN DE 5^E SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Veuillez-vous référer à la catégorie 13, les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.